

Tableau indiquant l'assimilation en ce qui concerne :

1° Le classement des passagers (1) ;

2° L'assimilation des officiers, fonctionnaires, employés et agents civils et militaires des services coloniaux ou locaux, voyageant en France ou aux Colonies, au point de vue des moyens de transport, ainsi que des indemnités de route et de séjour à leur accorder.

1^{re} catégorie A. Officiers généraux et assimilés.

1^{re} — B. Officiers supérieurs et assimilés.

2^e catégorie .. Officiers subalternes et assimilés.

3^e — .. Sous-lieutenants et personnel assimilé (1^{re} catégorie).

4^e — .. Adjudants, sergents-majors et assimilés (2^e catégorie).

5^e — .. Sergents et assimilés (3^e catégorie).

6^e — .. Caporaux, soldats et assimilés (4^e catégorie).

Ces catégories correspondent pour les diverses lignes de paquebots aux classements indiqués dans le tableau ci-dessous :